

Session ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 03 décembre 2012, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présent :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Doris Turcotte
Michel Boudreau
Jean-Guy Lapierre
Charles Desrochers
Roger Trudel

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière, présente.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2012-12-273 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 3.15, Demande à Osisko pour le Chemin des Merles.

Adoptée

2012-12-274 Adoption du procès-verbal (5 novembre 2012)

Il est proposée par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal avec la modification du mois novembre au lieu d'octobre pour l'adoption du procès-verbal et la résolution 2012-11-263 pour le programme de technique en administration municipale on aurait dû lire que les frais de cours pourront être remboursés à la fin de chaque session réussi.

Adoptée

2012-12-275 Liste des comptes payés au cours du mois de novembre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes telle que présentée. Le montant total est de 10 338.60\$ du #201200650 au # 201200676.

Adoptée

2012-12-276 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée. Le montant total est de 53012.38\$ du # 201200677 au #201200714.

2012-12-277 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée

Adoptée

2012-12-278 Rapports des inspecteurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de déposer les rapports des inspecteurs tels que présentés.

Adoptée

2012-12-279 Demande de Jimmy Jackson et Valérie Bélanger

Attendu que monsieur Jackson et madame Bélanger désire acquérir le lot 2 999 618 et s'y construire;

Attendu que ce lot est présentement enclavé et aurait accès par deux rues projetées qui donneraient accès audit lot;

Attendu que les futurs acquéreurs demandent à la municipalité s'il serait possible de réaliser les travaux visant à la réalisation du chemin;

Attendu que le règlement sur certaines conditions d'émission du permis de construction, conditions préalables à l'émission d'un permis de construction mentionne que le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement;

Attendu que la largeur minimale de 50 mètres du lot non desservi sera respectée ainsi que la profondeur et la superficie et ce conformément au règlement de lotissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de céder à titre gratuit une partie de la rue projetée numéro 2 999 648 d'une longueur approximative de 159.17 mètres sur une largeur approximative de 20 mètres et ce à partir du chemin du Lac-Malartic. La partie de terrain devra conserver à perpétuité l'usage de voie de circulation. Tous les frais, cadastre et acte notarié sont aux frais de l'acquéreur.

Adoptée

2012-12-280 UMQ (renouvellement)

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu de renouveler la cotisation annuelle pour 2013 auprès de l'UMQ au montant de 784.03\$ taxes incluses.

Adoptée

2012-12-281 FQM (renouvellement 2013)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu de renouveler la cotisation de la FQM pour l'année 2013 au montant de 839.82 \$ taxes incluses.

Adoptée

2012-12-282 Engagement d'un responsable de l'émission des permis et certificats, inspecteur en urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'engager monsieur Julien Tardif-Laporte à titre de responsable de l'émission des permis et certificat, inspecteur en urbanisme.

Monsieur Tardif-Laporte entrera en fonction le 17 décembre 2012. Son horaire de travail sera de 32 heures par semaine au taux déterminé par le conseil municipal. Après trois mois de probation, le guide des ressources humaines s'appliquera ainsi que les avantages sociaux.

Adoptée

2012-12-283 Adhésion à la COMBEQ 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'inscrire l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour l'année 2013.

Adoptée

2012-12-284 Avis de motion (projet de règlement sur les redevances de bancs de gravier)

Monsieur le conseiller Michel Boudreault donne maintenant avis de motion sur un projet de règlement concernant les redevances de bancs de gravier qui sera adopté ultérieurement.

2012-12-285 Infotech (renouvellement 2013)

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu de renouveler le contrat de service de base avec Infotech pour 4 écrans de travail, deux de consultations un serveur dédié et un maximum de 20 heures pour le soutien.

Adoptée

2012-12-286 Séminaire de formation pour la période de fin d'année

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter l'offre d'AECOM telle que présentée au montant de 11 100\$ plus taxes en ce qui concerne la modification réglementaire et l'intégration des règlements d'urbanisme de l'ex TNO du Lac-Fouillac et d'une partie du Lac-Granet.

Adoptée

2012-12-287 Annulation de la résolution #2012-09-237 concernant les éléments épurateurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'annuler la résolution 2012-09-237 concernant les éléments épurateurs.

À compter de la présente, la Municipalité de Rivière-Héva appliquera le Q2R22. La première exigence étant l'étude de caractérisation des sols ainsi que les plans et devis des installations par un ingénieur.

Adoptée

2012-12-288 Camping du Lac Mourier (construction)

Attendu qu'une rencontre avec trois membres du C.A. du camping a eu lieu en avril 2012;

Attendu que le conseil municipal, à sa séance ordinaire de juin adoptait la résolution **2012-06-147 Règles de camping au Lac Mourier :**

Attendu que selon les règles du camping, il est interdit de couper ou d'abîmer les arbres sur le camping et aux alentours sans avoir l'accord du C.A.;

Attendu que la municipalité applique un règlement sur la coupe des arbres;

Attendu que selon les règles du camping, la construction ou l'installation de quelque bâtiment permanent que ce soit, ainsi que tout aménagement (arbuste, arbre ou terrassement) doit être approuvé par le conseil d'administration;

Attendu que la municipalité doit émettre un permis pour ces installations et aménagement;

Attendu que selon les règles du camping, les cabanons permanent ne doivent pas excéder les grandeurs suivantes : 10 pieds par 10 pieds ayant une hauteur de 9 pieds;

Attendu que selon les règles du camping, les cabanons démontables ne doivent pas excéder les dimensions suivantes 10 pieds par 12 pieds;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que la municipalité accepte d'émettre des permis pour ces installations. La procédure sera que le CA du camping recommande le projet et que les propriétaires se présentent à la municipalité avec la recommandation écrite pour l'obtention de leur permis de construction.

Le conseil accepte cette procédure en attendant de faire l'intégration des règlements du TNO avec ceux de Rivière-Héva.

Adoptée

Attendu que le 28 juin 2012, un courriel incluant la résolution 2012-06-147, a été envoyée à tous les membres du C.A.;

Attendu que l'édition du 25 mai 2012 pour le camping indiquait : *Pour vos projet de construction, prière de ne pas communiquer avec la municipalité de Rivière-Héva. Vous devez contacter Michel Breton au terrain #116 pour obtenir l'autorisation. Une entente avec Rivière-Héva a été conclue.*

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva travail sur le projet d'intégration des règlements du Lac-Fouillac et d'une partie du Lac-Granet à ceux de Rivière-Héva;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu d'aviser chacun des propriétaires de terrain de camping que la municipalité appliquera la résolution en vigueur en attendant l'adoption des règlements. Des photos de tous les terrains de camping seront prises et advenant une modification sans autorisation de la municipalité, des sanctions s'appliqueront.

De plus, le conseil municipal désire être convoqué lorsqu'il y aura des rencontre au niveau du C.A. et ou de tous les membres pour des informations municipales.

Adoptée

2012-12-289 Achat d'appareils respiratoires

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu de procéder à l'achat de trois appareils respiratoires pour 2012, selon la soumission d'Aréo-Feu. Pour 2013, trois autres appareils identiques seront achetés.

Adoptée

2012-12-290 Camion citerne 1979

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire paraître le camion citerne 1979 en appel d'offre. Celui-ci sera offert au plus offrant.

Adoptée

2012-12-291 **Date d'adoption du budget 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimentement résolu que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2013 sera le 17 décembre 2012 dès 19h30 à la Salle des Quatre-Coins.

Adoptée

2012-12-292 **Séances ordinaires 2013**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimentement résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013 qui se tiendront le lundi à l'édifice municipal et qui débiteront à 19h30 :

14 janvier, 4 février, 4 mars, 8 avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, mardi le 1 octobre, 11 novembre et 2 décembre

Le calendrier des séances du conseil tient compte du délai requis pour l'assermentation des élus à la suite de l'élection générale du 3 novembre 2013

Adoptée

2012-12-293 **Demande à Osisko pour le chemin des Merles**

Suite à une rencontre avec monsieur Denis Cimon, Directeur général et madame Hélène Thibeault, Directrice des communications, il a été convenu de faire parvenir une soumission, pour la réparation du Chemin des Merles, aux dirigeants de la corporation minière Osisko.

Considérant que les résidants de ce secteur sont concernés par la minière;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimentement résolu de faire parvenir ladite soumission à la minière.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers d'élus

Chacun des élus informe le conseil et la population présente des dossiers dont ils sont responsables ainsi que des réunions auxquelles ils ont assistés.

Demande de révision de l'évaluation foncière

Les demandes de révision pour la municipalité de Rivière-Héva devront être adressée et complétée par la MRC de la Vallée de l'Or. Les demandes de révision doivent être déposées avant le 1^{er} mai 2013.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions posées par les citoyens.

2012-12-294 **Levée de la séance**

À 20h10 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreault et unanimentement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée.

Réjean Guay
Maire

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière